

**DESCRIPTIF DE MODULE – ANNEE ACADEMIQUE 2018-2019**

<b>Domaine</b>	Design et Arts Visuels	
<b>Filière</b>	<b>Master Design</b>	
<b>Orientation</b>	<b>Type Design</b>	
<b>Titre du module</b>	Open Project	
<b>Code</b>	2MaDeTD13	DTD303873FE18
<b>Type de formation</b>	Master	
<b>Semestre</b>	Semestre 3	
<b>Crédits ECTS</b>	4	
<b>Prérequis</b>	Aucun	
<b>Langue</b>	Français / Anglais (selon les intervenant-e-s)	
<b>Lieu</b>	ECAL	

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Le module doit permettre à l'étudiant d'expérimenter et approfondir ses connaissances dans les domaines du dessin de caractère, de la composition typographique, du graphisme, du design éditorial et de l'utilisation de la lettre dans toutes ses possibilités. Ayant développé une culture visuelle globale et une bonne connaissance de la scène actuelle, l'étudiant-e peut ainsi explorer de nouveaux terrains d'expérimentation.
<b>Contenu et formes d'enseignement</b>	Un projet initié par l'étudiant-e ayant trait au dessin de caractères, à l'utilisation de la typographie, au design éditorial, sur écran ou papier, à la relation entre textes et images, à la mise en page ou au graphisme en général. Dans son processus de création et de réalisation, l'étudiant-e est suivi-e plus particulièrement par l'un-e des enseignant-e-s du module.
<b>Formes d'évaluation et de validation</b>	Le projet fait l'objet d'une évaluation par un jury au terme du semestre. L'évaluation peut prendre en compte l'assiduité des étudiant-e-s aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant-e doit obtenir une note de 4 au minimum.
<b>Modalités de rattrapage</b>	Remédiation possible par la réalisation d'un travail corrigeant les lacunes constatées. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module. Pas de remédiation possible après répétition du module.
<b>Enseignants</b>	François Rappo, Kai Bernau, Julia Born, Matthieu Cortat et intervenant-e-s externes

<b>Responsable du module</b>	Matthieu Cortat	
<b>Descriptif validé le</b>	4 juillet 2018	<b>Par</b> Matthieu Cortat